



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2013

Publication : 23/12/2013

**EXTRAIT DU REGISTRE****VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 15 :**

REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN  
LOCAL D'URBANISME DE LA  
COMMUNAUTE URBAINE DE  
BORDEAUX – BORDEAUX-  
BORDEAUX - OPERATION DE  
RESTRUCTURATION GROUPE  
SCOLAIRE ALBERT LE GRAND

**Séance ordinaire du 17 Décembre 2013**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 Décembre 2013

**Présents** : M. BOBET, M. JUNCA, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. BLADOU, MME TRAORE, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. FARGEON, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 30**

**Absent : 0**

**Excusés : 5**

**Excusés avec procuration** : MME MANDARD (à M. ZIMMERMANN), M. QUANCARD (à MME MACERON-CAZENAVE), M. VALLEIX (à M. BLADOU), M. LAMARQUE (à M. FARGEON), M. PASCAL (à MME DE PONCHEVILLE)

**Absent** :

**Secrétaire** : MME COSSECQ

**DOSSIER N° 15 : REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX – BORDEAUX - OPERATION DE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE ALBERT LE GRAND- AVIS DE LA COMMUNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5215-20-1 DU CGCT**

RAPPORTEUR : Jean-Yves PRIGENT

Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été approuvé le 21 juillet 2006. Par la suite il a fait l'objet de 6 modifications, d'une modification simplifiée, de plusieurs révisions simplifiées et de diverses mises en compatibilité.

L'article 19 de l'ordonnance du 5 janvier 2012 relative aux procédures d'urbanisme indique que, pour les procédures de révision du PLU prescrites au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les dispositions en vigueur antérieurement demeurent applicables.

Ainsi, l'ancien article L 123-13 du code de l'urbanisme stipulait qu'une révision simplifiée du PLU pouvait être engagée afin de permettre la réalisation d'une construction ou d'une opération à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou toute autre collectivité.

Par délibération du 24 juin 2011, le Conseil de Communauté a prescrit ce type de procédure afin d'adapter les règles du PLU pour permettre la réalisation du projet d'opération de restructuration du groupe scolaire Albert Le Grand à Bordeaux.

Ce projet d'opération de reconversion répond à un besoin d'intérêt général. En effet l'établissement Albert Le Grand à Bordeaux assure des activités éducatives.

La révision simplifiée du PLU, pour la réalisation de l'opération de restructuration du groupe scolaire Albert Le Grand à Bordeaux, respecte les grandes orientations édictées par le PADD notamment :

- **Pour une Ville de proximité** en renforçant l'attractivité résidentielle des quartiers et en participant à l'équilibre et la diversité des fonctions,
- **pour une Qualité urbaine et patrimoniale affirmée** par la valorisation du patrimoine.

L'objet de la procédure de révision simplifiée du PLU engagée consiste à donner à ces parcelles, situées en zone UR (urbaine recensée) la constructibilité nécessaire à la restructuration du bâti. Pour cela, la possibilité d'emprise constructible évoluera. Elle se traduit sur les planches Ville de Pierre du règlement.

Cette procédure est menée par la Communauté Urbaine de Bordeaux compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, en concertation avec la commune de Bordeaux concernée.

La concertation avec le public s'est déroulée du 5 septembre 2011 au 7 octobre 2011.

Le 5 juillet 2012 s'est tenue une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées (Etat, Sysdau, commune, conseil général, conseil régional, chambres consulaires). Aucune remarque particulière n'a été soulevée à cette occasion.

Par arrêté de Monsieur le Président de la CUB, le projet de révision simplifiée du PLU a été soumis à enquête publique, en mairie de Bordeaux et à la CUB, du 17 septembre 2012 au 17 octobre 2012 inclus, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis :

**UN AVIS FAVORABLE SOUS RESERVE QUE** la Mairie de BORDEAUX n'apporte aucune autre modification au projet que celle de l'annulation du bâtiment prévu dans la périmètre d'application de la hauteur de façade à 12 mètres faisant face à l'entrée de l'établissement. Sur cette emprise le taux de construction porté à 50 % doit être réduit dans sa partie Sud qui jouxte l'allée d'accès à la Résidence Elysée Saint Genès, afin de supprimer toute possibilité de réalisation d'un bâti à l'avenir.

Pour faire suite à cette réserve, les documents du PLU ont été adaptés dans le sens demandé à savoir la diminution de l'emprise constructible en cœur d'îlot en mitoyenneté de la résidence.

Du point de vue de la procédure de révision simplifiée du PLU, cette réserve est donc levée.

En application de l'article L 5215-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le dossier de révision simplifiée du PLU pour le projet de restructuration du groupe scolaire Albert Le Grand à Bordeaux est maintenant soumis pour avis aux conseils municipaux des 28 communes membres de la Communauté Urbaine.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**VU** le code de l'urbanisme et notamment l'ancien article L123-13,  
**VU** l'ordonnance 5 janvier 2012 et notamment son article 19,  
**VU** le PLU de la Communauté Urbaine de Bordeaux en vigueur,  
**VU** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,  
**VU** le dossier de révision simplifiée du PLU de la Cub,

Considérant que le projet de restructuration du groupe scolaire Albert Le Grand à Bordeaux présente un intérêt général pour la collectivité,

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur assorti d'une réserve qui a pu être levée,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**  
**35 voix POUR**

**Article unique :** Emet un avis favorable à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre du projet de restructuration du groupe scolaire Albert Le Grand à Bordeaux, présentée dans le dossier joint.

Fait et délibéré le 17 Décembre 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET

